



LISTE DES DELIBERATIONS

EXAMINEES PAR LE CONSEIL SYNDICAL CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

CONSEIL SYNDICAL DU 18 OCTOBRE 2023 – A 09 H 00

M le Président déclare la séance ouverte

M le Président procède à l'appel nominal

Le procès-verbal de la séance du conseil syndical du 27 Juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

M le Président désigne le secrétaire de séance en application des articles L.5211-1 L et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Madame Magali CHELPI-DEN HAMER est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°0110-2023

OBJET : DELEGATION SUPPLEMENTAIRE DU COMITE SYNDICALE AU PRESIDENT - VOTE : Approuvée

Fin de séance : 09 h 56